

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 8	Date de la séance : 09/02/2026
Présents : 7	Date de la convocation : 04/02/2026
Votants : 7	
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande	
Absents excusés : M. SAVOYE Marc	
Secrétaire : MME ROCHER Rollande	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 02/02/2026 pour la suppression de l'emploi d'Agent de Maitrise Principal

Vu la délibération 2021-06-22 créant l'emploi de secrétaire de Mairie à tous les grades des cadres d'emploi des Adjoints administratifs, des rédacteurs et des agents de maîtrise,

Vu la délibération 2025-12-48 créant un emploi de Secrétaire Général de Mairie aux grades d'adjoint administratifs principal de 1ere classe et adjoint administratif principal de 2eme classe et à tous les grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Considérant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026, adopté par l'organe délibérant le 08/12/2025

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de secrétaire de Mairie à tous les grades du cadre d'emploi des agents de maitrise, en raison de la création d'un emploi de secrétaire général de Mairie aux grades d'adjoint administratifs principal de 1ere classe, adjoint administratif principal de 2eme classe et à tous les gardes du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d' Agent de Maitrise Principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 01/03/2026,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Agent de Maitrise,

Grade : Agent de Maitrise Principal :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, des membres présents, décide de :

- **Supprimer** l'emploi d' Agent de Maitrise Principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- **D'adopter** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée

COLLECTIVITE DE VAUXRENARD TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MARS 2026

Définition du poste					
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Ouvert au grade / cadre d'emploi	Cat.	Durée hebdomadaire du poste	Fonctions / missions	Poste vacant depuis le
N° 2021-05-21 du 03/05/2021 Modifié N° 2023-07-34 du 17/07/2023	A tous les grades d'Adjoints techniques territoriaux	C	35 h 00	Agent technique polyvalent en milieu rural	/
N° 2021-06-24 du 07/06/2021 Modifié N° 2023-07-33 du 17/07/2023	A tous les grades d'Adjoints techniques territoriaux	C	35 h 00	Agent d'entretien polyvalent	/
N° 2025-12-48 du 08/12/2025	A tous les grades des adjoints administratifs	C	35 h 00	Secrétaire Général de Mairie	/

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Rollande Rocher

Le Maire,
Sixte Denuelle